COORDINATIONS EXPERTISES DIAGNOSTICS ETUDES ET CONSEILS SARL
BP 102 – 97 215 DUCOS – Tel / Fax : 05 96 68 47 30.
CEDEC Sarl

RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX DANS UN IMMEUBLE BATI.

Référence du rapport : N°248-2017.
Date d'émission du rapport : 21/05/2017.
Nombre de pages y compris annexes : 45 pages.

1 – INFORMATIONS GENERALES

1-1/ Références réglementaires

Textes applicables	Article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation Décret n°2011-629 du 3 juin 2011 Décret 2012-639 du 4 mai 2012 relatif au risque d'exposition amiante. Article L4531-1 du Code du Travail Loi travail du 08/08/2016.

1-2/ Désignation du bâtiment

Référence du bâtiment	FORT ET MORNE DESAIX G2D 972209252O0160
Fonction du bâtiment	Locaux de travail
Date du permis de construire	Non communiquée
Année de construction	1970



Travaux sur la totalité de l'immeuble bâti	☐ OUI	☒ NON
Nature des travaux	Travaux de peinture des façades extérieures, et des locaux communs intérieurs y compris la cage d'escalier.	
Adresse du bâti visé	Morne Desaix – 97 220 Fort de France.	
Référence cadastrale du bâti visé	Non communiquée	

1-3/ Désignation du Donneur d'ordres

Noms	Capitaine Gilles MATHIEU Section gestion technique du patrimoine (SGTP)
Adresse	Morne Desaix - 97 220 Fort de France
Qualité	Chef gestion technique du patrimoine (SGTP)

1-4/ Opérateur de repérage

Noms	VILLANOVA Francesco
Numéro d'accréditation	2578857
Date d'obtention	03/02/2013

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :
BUREAU VERITAS CERTIFICATION - 60 avenue Charles de Gaulles – 92 800 Puteaux – France.

1-5/ Organisme d'assurance professionnelle	
Noms	AXA FRANCE IARD
Numéro du contrat d'assurance	3639334904
Dates de validité	01/01/2017 au 31/12/2017
1-6/ Laboratoire d'analyses	
Nom	EUROFINS LEM
Adresse	20 rue du Kochersberg – 67 701 Saverne – France.
N° accréditation COFRAC	1-1751
1-7/ Dates relatives à la mission de repérage	
Date de la commande	23/03/2017
Date(s) d'exécution du repérage	07/04/2017 et 16/06/2017
Date de signature du rapport	21/06/2017

1-8/ Rapports précédents fournis

N° des rapports	Date	Principales conclusions ayant une incidence sur les travaux
N°447-2006	23/11/2006	Matériaux et produits contenant de l'amiante non détectés.

SOMMAIRE

1 – INFORMATIONS GENERALES 1

1-1/ REFERENCES REGLEMENTAIRES 1
1-2/ DESIGNATION DU BATIMENT 1
1-3/ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRES 1
1-4/ OPERATEUR DE REPERAGE 1
1-5/ ORGANISME D'ASSURANCE PROFESSIONNELLE 2
1-6/ LABORATOIRE D'ANALYSES 2
1-7/ DATES RELATIVES A LA MISSION DE REPERAGE 2
1-8/ RAPPORTS PRECEDENTS FOURNIS 2

2 – CONCLUSIONS 4

2.1/ TABLEAU RECAPITULATIF DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE 4
2.2/ CONDUITES A TENIR VIS-A-VIS DES TRAVAUX 6
2.3/ PARTIES D'IMMEUBLES BATIS, NON VISITEES, NON ACCESSIBLES ET LISTE DES INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES QUI RESTENT A MENER. 7

3 – METHODOLOGIE DE CETTE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE 8

3-1/ DOCUMENTS DEMANDES AU DONNEUR D'ORDRE 8
3-2/ PREPARATION DE LA MISSION 8
3-3/ METHODE D'INTERVENTION ET INFORMATION DU PROPRIETAIRE 8
3-4/ RECHERCHER LES MATERIAUX ET PRODUITS DES LISTES 8
3-5/ POUR CHAQUE ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE 9
3-6/ CONCLUSIONS 9

4 – PARTIES D'IMMEUBLE VISITES 10

4-1/ LISTE DES PARTIES D'IMMEUBLE VISITES 10

5 – RESULTATS DETAILLES 11

5-1/ LISTE ET LOCALISATION DES MATERIAUX ET PRODUITS 11

6 – VISA DE L'OPERATEUR 13

7 – ANNEXES 14

7-1/ CROQUIS 15
7-2/ DOCUMENTS CONSULTES 19
7-3/ REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE 22
7-4/ RAPPORTS D'ANALYSE DES ECHANTILLONS 32
7-5/ ATTESTATION DE CERTIFICATION 40
7-6/ ATTESTATION D'ASSURANCE 42
7-7/ ATTESTATION SUR L'HONNEUR CONFORMEMENT A L'ARTICLE L271.6 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION 44

2 – CONCLUSIONS

Dans le cadre de la présente mission de repérage amiante il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Référence de la conclusion : page 9/45.

Date de référence de la conclusion : 21/06/2017.

2.1/ Tableau récapitulatif des matériaux et produits contenant de l'amiante

Localisation	Composant de la construction	Partie du composant matériau et produit	Critère de décision
Rez de chaussée Escalier d'accès au R+1	Plafond	Enduit + peinture	RA
Rez de chaussée Murs intérieurs de la cage d'escalier	Parois verticales intérieures	Enduit + peinture	RA
Rez de chaussée Cuisine	Plafond	Enduit + peinture	RA
Rez de chaussée Sanitaires	Plafond	Enduit + peinture	RA
Rez de chaussée Douches	Plafond	Enduit + peinture	RA
Rez de chaussée Local technique	Plafond	Enduit + peinture	RA
Rez de chaussée Plancher bas R+1 au droit des coursives	Plafond	Enduit + peinture	RA
R+1 Escalier d'accès	Plafond	Enduit + peinture	RA
R+1	Parois verticales intérieures	Enduit + peinture	RA

Murs intérieurs de la cage d'escalier			
R+1 Cuisine	Plafond	Enduit + peinture	RA
R+1 Buanderie	Plafond	Enduit + peinture	RA
R+1 Sanitaires	Plafond	Enduit + peinture	RA
R+1 Local technique	Plafond	Enduit + peinture	RA
R+1 Plancher haut des coursives	Plafond	Enduit + peinture	RA
Façades	Conduits de ventilation des combles	Tuyaux	MPN
Présence	AD : amiante détecté		
	AND : amiante non détecté		
Critères de décisions	MA : marquage		
	DC : document consulté		
	RA : résultat d'analyse		
	MPN : Matériau ou produit qui par nature de contient pas d'amiante		

2.2/ Conduites à tenir vis-à-vis des travaux

Composante du bâtiment	Partie d'ouvrage contenant des matériaux et produits contenant de l'amiante	Type de matériaux et produits contenant de l'amiante	Conduite à tenir vis-à-vis des travaux.
Rez de chaussée Escalier d'accès au R+1	Plafond	Enduit + peinture	Dans le cadre des travaux de mises en peintures des façades et des locaux communs intérieurs, toute intervention sur les matériaux ou à proximité immédiate ne pourra pas être réalisé que par des travailleurs certifiés en prévention amiante sous-section 4. Le propriétaire peut aussi faire déposer les matériaux et produits contenant de l'amiante par une entreprise agrée en sous-section 3. Il conviendra donc de suivre l'instruction DGT 2011/10 du 23 novembre 2011 qui définit les mesures à mettre en œuvre sur les chantiers afin d'élever le niveau de prévention lors des travaux de dépose de matériaux et produits contenant de l'amiante. Dans le cadre de l'exploitation du bâtiment, il conviendra de ne pas réaliser d'actions qui seraient susceptibles de libérer des fibres d'amiante par mouvements d'air, chocs ou vibrations. Une mise à jour du Dossier Technique Amiante du bâtiment 0160 doit donc intervenir car la présente mission de repérage précédant l'exécution de travaux a décelé de l'amiante. Le propriétaire du bâtiment doit tenir le dossier technique amiante à la disposition des occupants du présent bâtiment, des employeurs, des représentants des personnels et du médecin de prévention. La communication du DTA à ces intervenants par le propriétaire
Rez de chaussée Murs intérieurs de la cage d'escalier	Parois verticales intérieures	Enduit + peinture	
Rez de chaussée Cuisine	Plafond	Enduit + peinture	
Rez de chaussée Sanitaires	Plafond	Enduit + peinture	
Rez de chaussée Douches	Plafond	Enduit + peinture	
Rez de chaussée Local technique	Plafond	Enduit + peinture	
Rez de chaussée Plancher bas R+1 au droit des coursives	Plafond	Enduit + peinture	
R+1 Escalier d'accès	Plafond	Enduit + peinture	
R+1 Murs intérieurs de la cage d'escalier	Parois verticales intérieures	Enduit + peinture	
R+1 Cuisine	Plafond	Enduit + peinture	
R+1 Buanderie	Plafond	Enduit + peinture	

R+1 Sanitaires	Plafond	Enduit + peinture	doit faire l'objet d'une attestation écrite. Pour les personnes chargées de travaux, cette communication doit intervenir le plus en amont possible pour parvenir à une bonne programmation de l'opération.
R+1 Local technique	Plafond	Enduit + peinture	
R+1 Plancher haut des coursives	Plafond	Enduit + peinture	
Façades	Conduits de ventilation des combles	Tuyaux	

Listes des travaux prévus :

- Travaux de peinture des façades, des locaux communs intérieurs et de la cage d'escalier d'accès à l'étage.

2.3/ Parties d'immeubles bâtis, non visitées, non accessibles et liste des investigations complémentaires qui restent à mener.

N°	Partie(s) d'immeuble	Motif	Investigations complémentaires obligatoires
	Soubassement	Non concerné par les travaux	Sans objet
	Toiture	Non concerné par les travaux	Sans objet
	Comble	Non concerné par les travaux	Sans objet
	VRD	Non concerné par les travaux	Sans objet

☐ : Les obligations réglementaires prévues par la loi de santé 08/08/2016 ne sont pas remplies, il conviendra de réaliser une visite complémentaire à la libération des emprises par les occupants.

☐ : Courrier de réserves référencéadressés au MO suite au non-respect de l'alinéa précédent.

3 – METHODOLOGIE DE CETTE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

Dans le cadre de la démolition de l'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, les matériaux ou produits des listes selon la réglementation en vigueur.

3-1/ Documents demandés au Donneur d'Ordre

- Rapports de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante déjà réalisés
- Documents et informations (plans, croquis, date de délivrance de permis de construire, les matériaux et produits de protections mis en place),
- L'accès aux différentes parties de l'immeuble.

3-2/ Préparation de la mission

- Réaliser avec le propriétaire une reconnaissance de l'immeuble ou parties de l'immeuble,
- Définir les éventuels démontages et organiser un cheminement logique permettant la visite systématique de l'immeuble ou des parties d'immeuble,
- Suite au précédent alinéa, apporter les corrections nécessaires éventuelles sur les plans et les croquis,
- Le repérage doit être réalisé après évacuation définitive de l'immeuble bâti et enlèvement des mobiliers afin que tous les composants soient accessibles.

3-3/ Méthode d'intervention et information du propriétaire

- Si nécessaire faire établir le plan de prévention afin de satisfaire aux conditions du décret du 20/02/1992,
- Le propriétaire peut désigner un représentant chargé d'accompagner l'opérateur de repérage dans sa mission. Il s'assure que les personnes accompagnant l'opérateur dans sa mission connaissent l'ensemble des différentes parties de l'immeuble bâti à visiter et détiennent les habilitations nécessaires pour y accéder (y compris ascenseurs, transformateurs, etc.).

3-4/ Rechercher les matériaux et produits des listes

- Identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante des listes de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique,
- Examiner de façon exhaustive toutes les parties d'ouvrages qui composent les différentes parties de l'immeuble bâti et réaliser ou faire réaliser pour cela les démontages et investigations approfondies destructives nécessaires,
- Définir les zones présentant des similitudes d'ouvrages permettre ainsi d'optimiser les investigations à conduire en réduisant le nombre de

prélèvements qui sont transmis pour analyse,

- Repérer tout autre matériau et produit réputé contenir de l'amiante, et les prend en compte au même titre qu'un matériau ou produit des listes de l'annexe 13-9 du code de la santé publique,
- Si certaines parties de l'immeuble bâti ne sont pas accessibles avant que la démolition ne commence, l'opérateur de repérage le précise et en mentionne les motifs.

 Il émet les réserves correspondantes par écrit au propriétaire et préconise les investigations complémentaires qui devront être réalisées entre les différentes étapes de la démolition.

3-5/ Pour chaque zone de similitude d'ouvrage

- Prendre en compte les zones de similitudes d'ouvrage, et identifier et localiser, parmi les matériaux et produits mentionnés des listes ceux qui contiennent de l'amiante.
- Conclure, pour chacun des matériaux et produits repérés, en fonction des informations et des moyens disposés et de la connaissance des matériaux et produits utilisés, quant à la présence d'amiante dans ces matériaux et produits.
- En cas de doute, déterminer les matériaux et produits dont il convient de prélever et d'analyser un ou des échantillons pour pouvoir conclure quant à la présence d'amiante
- Indiquer le nombre de couche du matériau et produit à analyser,
- Faire analyser les échantillons par un laboratoire accrédité,
- Veiller à la traçabilité des échantillons prélevés et transmettre au laboratoire d'analyse les informations énumérées précédemment,
- Veuillez à la cohérence des résultats d'analyse.

3-6/ Conclusions

- Conclure à la présence d'amiante en fonction des moyens disposés,
- Conclure définitivement par matériaux ou produits de la présence ou pas d'amiante,
- Préciser le critère permettant la conclusion pour chaque matériau,
- Joindre les croquis,

4 – PARTIES D'IMMEUBLE VISITES	
4-1/ Liste des parties d'immeuble visités	
Parties d'immeubles	Façades extérieures Tous les locaux communs intérieurs y compris les locaux techniques Escalier d'accès au R+1.

5 – RESULTATS DETAILLES

5-1/ Liste et localisation des matériaux et produits

Localisation	Composant de la construction	Partie du composant matériaux et produits	Résultat	Critère de décision	Référence analyse
Façade côté rue	Façades	Enduit + peinture	AND	RA	P100-160
Façade côté rue	Façades	Enduit + peinture	AND	RA	P110-160
Escalier d'accès au R+1	Parois verticales intérieures et enduits	Enduit + peinture	AD	RA	P120-160
Cuisine RDC	Parois verticales intérieures et enduits	Enduit + peinture	AND	RA	P130-160
Façade côté rue	Façades	Enduit + peinture	AND	RA	P140-160
Logement 0006 RDC	Parois verticales intérieures et enduits	Enduit + peinture	AND	RA	P150-160
Logement 0016 RDC	Parois verticales intérieures et enduits	Enduit + peinture	AND	RA	P160-160
Cuisine R+1	Parois verticales intérieures et enduits	Enduit + peinture	AND	RA	P170-160
Buanderie R+1	Parois verticales intérieures et enduits	Enduit + peinture	AND	RA	P180-160
Escalier - Palier	Parois verticales intérieures et enduits	Enduit + peinture	AND	RA	P190-160

Cuisine R+1	Plafond	Enduit + peinture	AD	RA	P200-160
Cuisine RDC	Plafond	Enduit + peinture	AD	RA	P210-160
Hall d'accès RDC	Plafond	Enduit + peinture	AD	RA	P220-160
Buanderie R+1	Plafond	Enduit + peinture	AD	RA	P230-160
Sanitaire R+1	Plafond	Enduit + peinture	AD	RA	P240-160
Douches R+1	Plafond	Enduit + peinture	AND	RA	P250-160
Local technique R+1	Parois verticales intérieures et enduits	Enduit + peinture	AND	RA	P260-160
Local technique Rdc	Parois verticales intérieures et enduits	Enduit + peinture	AND	RA	P270-160
Sanitaire Rdc	Plafond	Enduit + peinture	AD	RA	P280-160
douches Rdc	Plafond	Enduit + peinture	AD	RA	P290-160
Façades	Conduits extérieurs	Tuyaux de ventilation	AD	MPN	

Légende :		
Présence	AD : amiante détecté	AND : amiante non détecté
Critères de décisions	MA : marquage	
	DC : document consulté	

	RA : résultat d'analyse
	MPN : Matériau ou produit qui par nature de contient pas d'amiante (non valable pour les matériaux et produits de la liste A)

6 – VISA DE L'OPERATEUR

Nom de l'opérateur : VILLANOVA Francesco

Signature et cachet :



Date d'établissement du rapport : 21/06/2017.

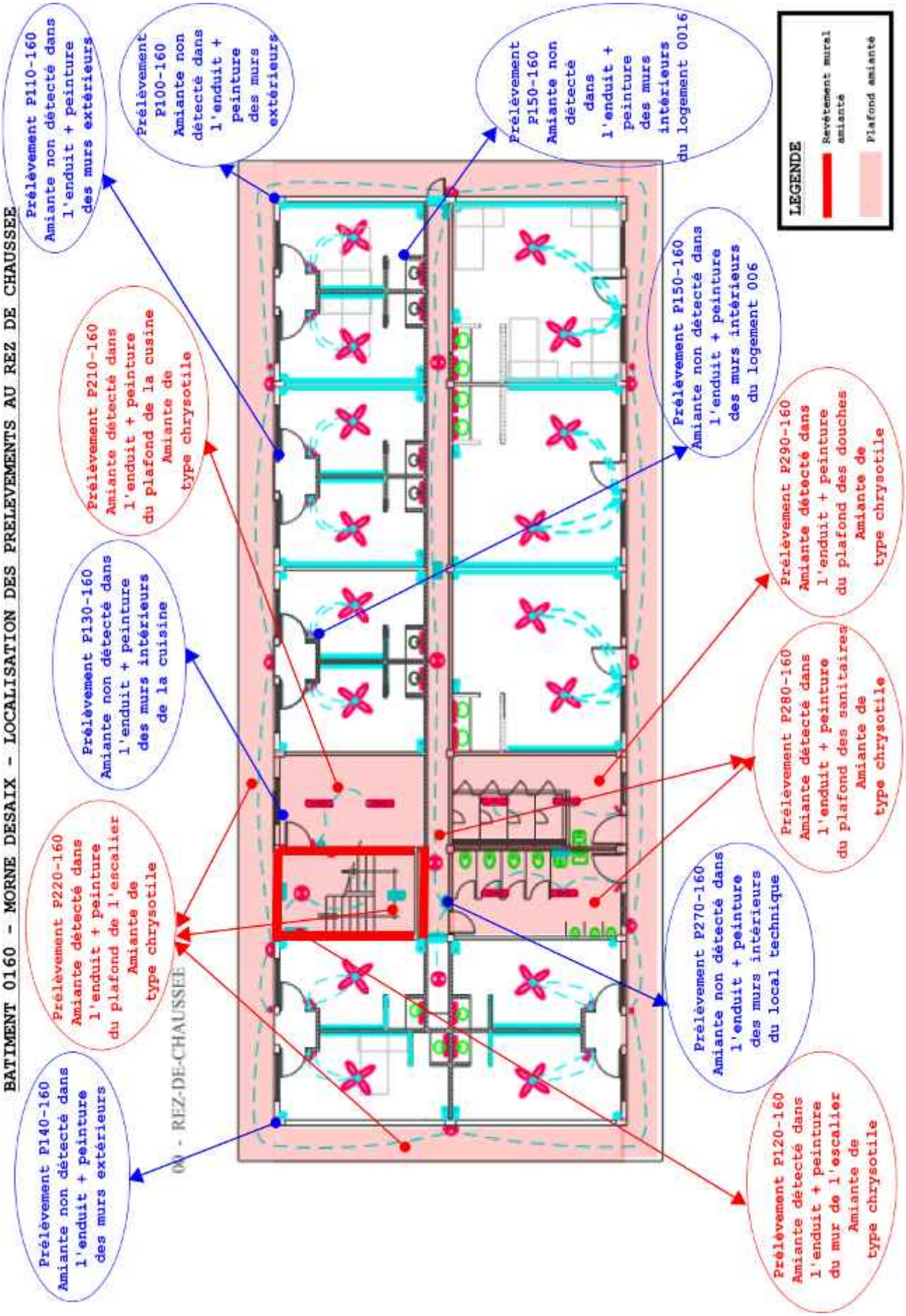
Fait à Ducos le 21/0/2017.

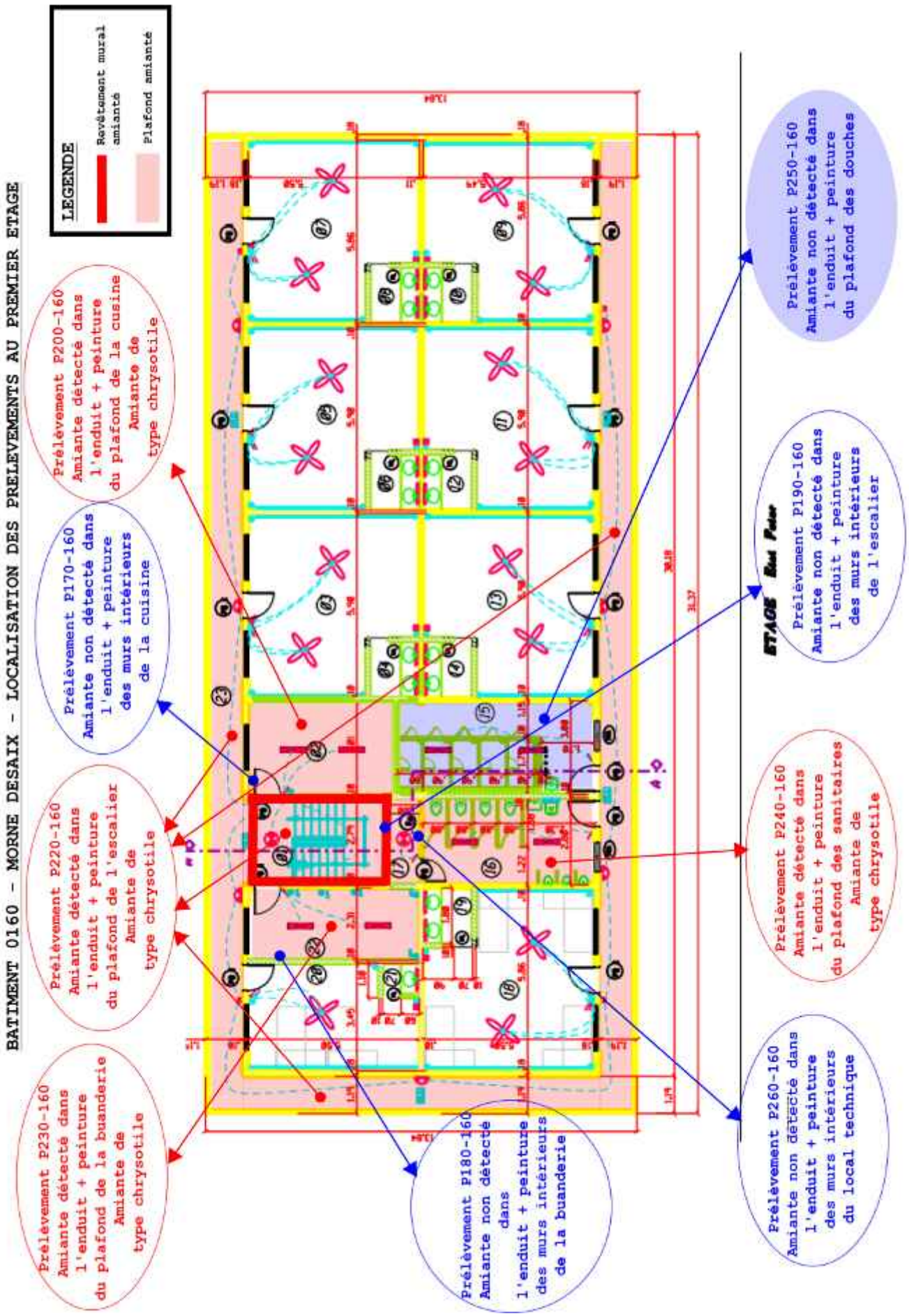
Entreprise : CEDEC

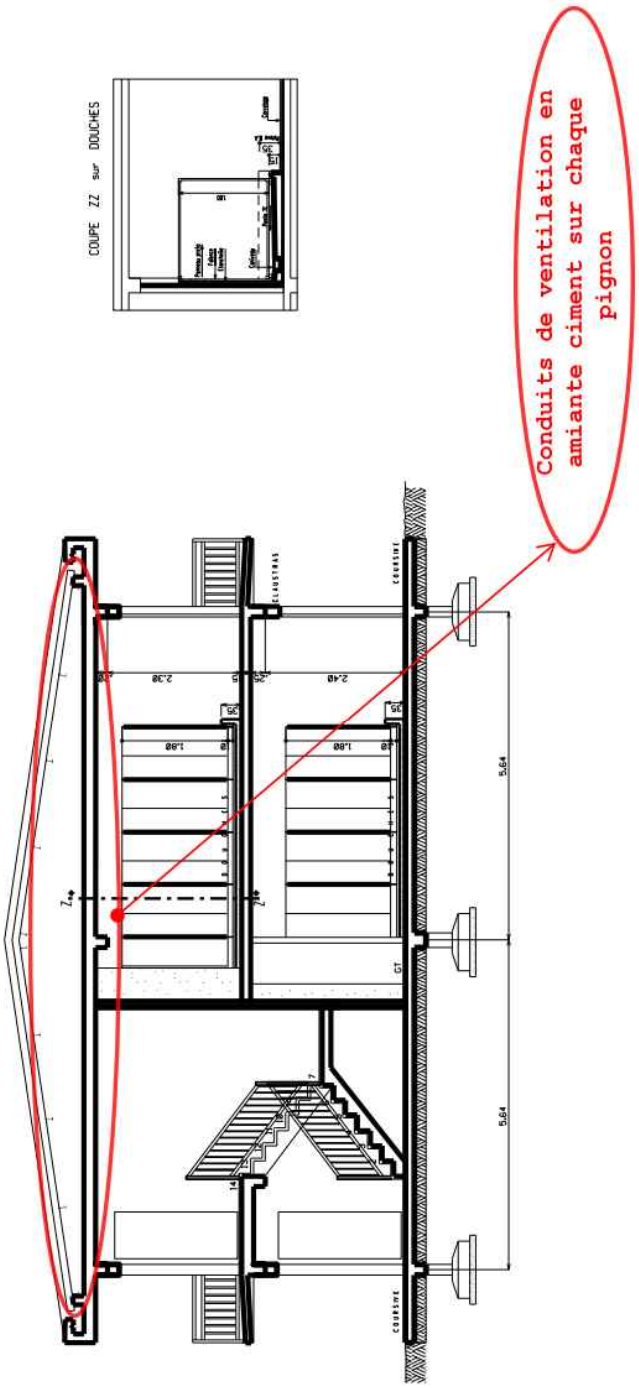
SIRET : 477 514 905 000 25

7 – ANNEXES

7-1/ Croquis


BATIMENT 0160 - MORNE DESAIX - LOCALISATION DES PRELEVEMENTS AU REZ DE CHAUSSEE
00 - REZ-DE-CHAUSSEE
LEGENDE
Revêtement mural amianté
Plafond amianté
Prélèvement P110-160 Amiante non détecté dans l'enduit + peinture des murs extérieurs
Prélèvement P100-160 Amiante non détecté dans l'enduit + peinture des murs extérieurs
Prélèvement P150-160 Amiante non détecté dans l'enduit + peinture des murs intérieurs du logement 0016
Prélèvement P210-160 Amiante détecté dans l'enduit + peinture du plafond de la cuisine Amiante de type chrysotile
Prélèvement P150-160 Amiante non détecté dans l'enduit + peinture des murs intérieurs du logement 006
Prélèvement P130-160 Amiante non détecté dans l'enduit + peinture des murs intérieurs de la cuisine
Prélèvement P290-160 Amiante détecté dans l'enduit + peinture du plafond des douches Amiante de type chrysotile
Prélèvement P220-160 Amiante détecté dans l'enduit + peinture du plafond de l'escalier Amiante de type chrysotile
Prélèvement P280-160 Amiante détecté dans l'enduit + peinture du plafond des sanitaires Amiante de type chrysotile
Prélèvement P270-160 Amiante non détecté dans l'enduit + peinture des murs intérieurs du local technique
Prélèvement P140-160 Amiante non détecté dans l'enduit + peinture des murs extérieurs
Prélèvement P120-160 Amiante détecté dans l'enduit + peinture du mur de l'escalier Amiante de type chrysotile


BATIMENT 0160 - MORNE DESAIX - LOCALISATION DES PRELEVEMENTS AU PREMIER ETAGE
LEGENDE
Revêtement mural amianté
Plafond amianté
Prélèvement P200-160 Amiante détecté dans l'enduit + peinture du plafond de la cuisine Amiante de type chrysotile
Prélèvement P170-160 Amiante non détecté dans l'enduit + peinture des murs intérieurs de la cuisine
Prélèvement P220-160 Amiante détecté dans l'enduit + peinture du plafond de l'escalier Amiante de type chrysotile
Prélèvement P230-160 Amiante détecté dans l'enduit + peinture du plafond de la buanderie Amiante de type chrysotile
Prélèvement P180-160 Amiante non détecté dans l'enduit + peinture des murs intérieurs de la buanderie
Prélèvement P250-160 Amiante non détecté dans l'enduit + peinture du plafond des douches
Prélèvement P190-160 Amiante non détecté dans l'enduit + peinture des murs intérieurs de l'escalier
Prélèvement P240-160 Amiante détecté dans l'enduit + peinture du plafond des sanitaires Amiante de type chrysotile
Prélèvement P260-160 Amiante non détecté dans l'enduit + peinture des murs intérieurs du local technique


COUPE ZZ sur DOUCHES
Conduits de ventilation en amiante ciment sur chaque pignon

7-2/ Documents consultés

COORDINATIONS EXPERTISES DIAGNOSTICS ETUDES ET CONSEILS SARL CEDEC Sarl

FICHE RECAPITULATIVE DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE (DTA)

DATE DU RAPPORT : 23/11/2006.
DATE DE MISE A JOUR : Sans objet.
LOCALISATION DU BATIMENT : Morne Desaix – 97 200 Fort de France - MARTINIQUE – 972.
DESIGNATION DU BATIMENT : Bâtiment n°0160.
PROPRIETAIRE DU SITE : MINISTERE DE LA DEFENSE.
RESPONSABLE DU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE : à définir.

TABLEAU DE SYNTHESE DES MATERIAUX AMIANTES

*** TYPE DE MATERIAUX AMIANTES**

Désignation	

*** ETAT DE CONSERVATION**

Matériaux friables :	
Contrôle périodique	1
Surveillance empoussièrement	2
Travaux	3

Matériaux non friables :	
Dégradé	D
Non dégradé	ND

Locaux visités	* TMA	* EC	Observations
Tous les locaux.			PAS D'AMIANTE

Communication de la fiche récapitulative du dossier technique amiante :

La fiche récapitulative du dossier technique amiante est communiquée :

- Aux occupants de l'immeuble,
- Aux chefs d'établissements lorsqu'il s'agit de locaux de travail.

COORDINATIONS EXPERTISES DIAGNOSTICS ETUDES ET CONSEILS SARL CEDEC Sarl

Dans un délais de 1 mois à compter de sa date de constitution ou de mise à jour.

En cas de cession des locaux, les documents sont transmis aux nouveaux propriétaires.

7-3/ Reportage photographique








0-160

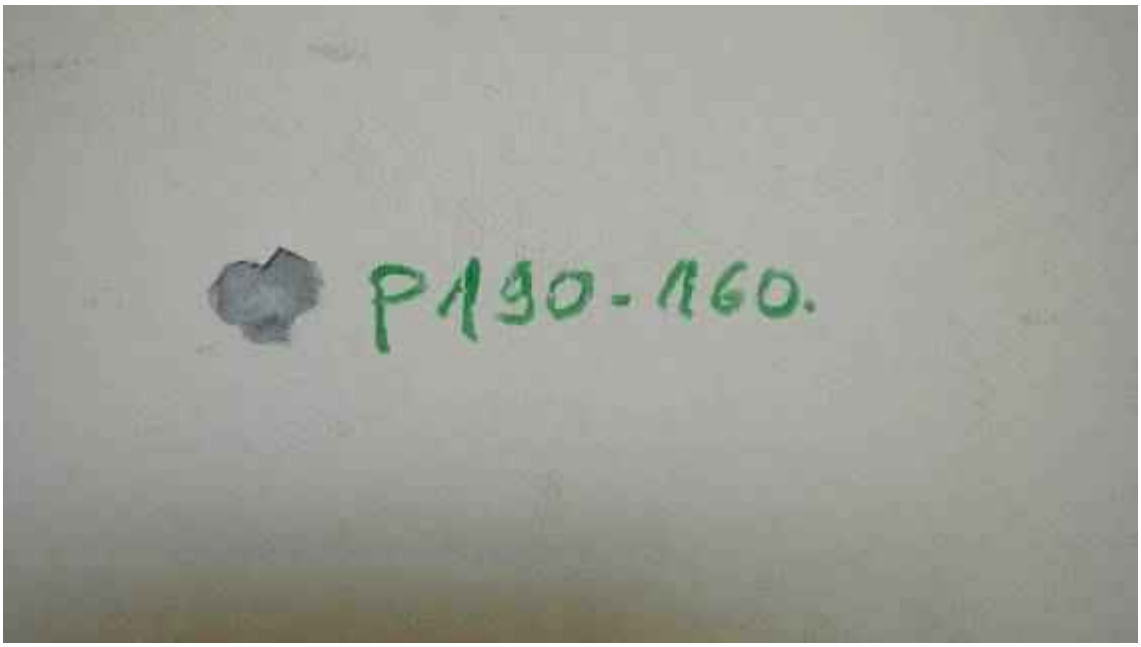

P150-160


P2 10-160


P30-160




P200-160


P190-160.


P180-160.


P170-160


P150-160.


P140.160


P120.160


P110-110



7-4/ Rapports d'analyse des échantillons

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

COORDI EXPERTI DIAGNO ETUDES CONSEILS
Monsieur Francesco VILLANOVA
3 lot. Campêche
97215 RIVIERE SALEE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-053963-01 Version du : 26/04/2017 7:16 Page 1/3
Dossier N° : 17A014637 Date de réception : 13/04/2017 Date d'analyse : 13/04/2017
Référence Dossier : N° DU DOSSIER CEDEC : 2017 - Série 1 - Bâtiment 0160 Morne Desaix
Informations : Les analyses ont été sous-traitées au laboratoire accrédité Eurofins Cebat SAS (Dunkerque) dont le numéro de portée est le NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1935(portée disponible sur www.cofrac.fr). Le rapport peut être fourni sur demande.

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
001	P100-160 Matériau dur Enduit + peinture Bâtiment 160 Façade extérieure	Matériau de type peinture (beige) (clair) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	P110-160 Matériau dur Enduit + peinture Bâtiment 160 Façade extérieure	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003	P120-160 Matériau dur Enduit + peinture Bâtiment 160 Façade extérieure Escalier accès	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
004	P130-160 Matériau dur Enduit + peinture Bâtiment 160 Cuisine Revêtement mural intérieur	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
005	P140-160 Matériau dur Enduit + peinture Bâtiment 160 Façade extérieure	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
26, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-053963-01 Version du : 26/04/2017 7:16 Page 2/3
Dossier N° : 17A014637 Date de réception : 13/04/2017 Date d'analyse : 13/04/2017
Référence Dossier : N° DU DOSSIER CEDEC : 2017 - Série 1 - Bâtiment 0160 Morne Desaix
Informations : Les analyses ont été sous-traitées au laboratoire accrédité Eurofins Cebat SAS (Dunkerque) dont le numéro de portée est le NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1935(portée disponible sur www.cofrac.fr). Le rapport peut être fourni sur demande.

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
006	P150-160 Matériau dur Enduit + peinture Bâtiment 160 Logement 0006 Revêtement mural intérieur	Matériau de type peinture (beige) matériau semi-dur de type enduit (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
007	P160-160 Matériau dur Enduit + peinture Bâtiment 160 Logement 0016 Revêtement mural intérieur	Matériau de type peinture (marron) matériau semi-dur de type enduit (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
008	P170-160 Matériau dur Enduit + peinture Bâtiment 160 Cuisine 1er étage Revêtement mural intérieur	Matériau de type peinture (beige) matériau semi-dur de type enduit (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
009	P180-160 Matériau dur Enduit + peinture Bâtiment 160 Buanderie 1er étage Revêtement mural intérieur	Matériau de type peinture (blanc) matériau semi-dur de type enduit (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
010	p190-160 Matériau dur Enduit + peinture Bâtiment 160 façade ext palier escaleir acces	Matériau de type peinture (beige) matériau semi-dur de type enduit (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
011	p200-160 Matériau dur Enduit + peinture Bâtiment 160 cuisine 1er étage revt plafond	Matériau de type peinture (blanc) matériau semi-dur de type enduit (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-053963-01 | Version du : 26/04/2017 7:16 | Page 3/3
Dossier N° : 17A014637 | Date de réception : 13/04/2017 | Date d'analyse : 13/04/2017
Référence Dossier : N° DU DOSSIER CEDEC : 2017 - Série 1 - Bâtiment 0160 Morne Desaix
Informations : Les analyses ont été sous-traitées au laboratoire accrédité Eurofins Cebat SAS (Dunkerque) dont le numéro de portée est le NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1935(portée disponible sur www.cofrac.fr). Le rapport peut être fourni sur demande.

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.

Véronique Motsch
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67760 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

COORDI EXPERTI DIAGNO ETUDES CONSEILS
Monsieur Francesco VILLANOVA
3 lot. Campêche
97215 RIVIERE SALEE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-076422-01 | Version du : 20/06/2017 16:49 | Page 1/4
Dossier N° : 17A022953 | Date de réception : 20/06/2017 | Date d'analyse : 20/06/2017
Référence Dossier : 2017 - Série 2 - Bâtiment 0160 Morne Desaix

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
001	P210-160 Enduit + peinture Bâtiment 160 Rez de chaussée Cuisine Plafond	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)(i)	MOLP *	2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile
002	P220-160 Enduit + peinture Bâtiment 160 Rez de chaussée Hall Plafond	Matériau de type peinture (blanc) + (gris) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (gris) (foncé) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Traitement acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
		Matériau de type peinture (blanc) + (gris) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (gris) (foncé) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) (ii)	MET *	1	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
003	P230-160 Enduit + peinture Bâtiment 160 R+I Buanderie Plafond	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Traitement acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67760 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-076422-01 | Version du : 20/06/2017 16:49 | Page 2/4
Dossier N° : 17A022953 | Date de réception : 20/06/2017 | Date d'analyse : 20/06/2017
Référence Dossier : 2017 - Série 2 - Bâtiment 0160 Morne Desaix

N° èch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
		Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) (ii)	MET *	1	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
004	P240-160 Enduit + peinture Bâtiment 160 R+I Sanitaires Plafond	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) (i)	MOLP *	2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile
005	P250-160 Enduit + peinture Bâtiment 160 R+I , Douches Plafond	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur (gris) (beige) ; matériau dur (gris)	MET *	1	Traitement acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur (gris) (beige) ; matériau dur (gris)	MET *	1	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
006	P260-160 Enduit + peinture Bâtiment 160 R+I Local technique Mur intérieur	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Traitement acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type peinture (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
007	P270-160 Enduit + peinture Bâtiment 160 Rez de chaussée Local technique Mur intérieur	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Traitement acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type peinture (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
008	P280-160 Enduit + peinture Bâtiment 160 Rez de chaussée Sanitaires Plafond					

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-076422-01 | Version du : 20/06/2017 16:49 | Page 3/4
Dossier N° : 17A022953 | Date de réception : 20/06/2017 | Date d'analyse : 20/06/2017
Référence Dossier : 2017 - Série 2 - Bâtiment 0160 Morne Desaix

N° èch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
		Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) + (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Traitement acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
		Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) + (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) (ii)	MET *	1	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
009	P290-160 Enduit + peinture Bâtiment 160 Rez de chaussée Douches Plafond	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) + (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Traitement acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
		Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) + (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) (ii)	MET *	1	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**

Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.

Observation(s) couche(s)

(i) La couche "enduit gris" contient des fibres d'amiante. Ces fibres étant localisées dans une couche fibreuse, les autres couches sont potentiellement contaminées.
(ii) La teneur en fibres d'amiante détectée est proche de la limite de détection.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-076422-01 | Version du : 20/06/2017 16:49 | Page 4/4
Dossier N° : 17A022953 | Date de réception : 20/06/2017 | Date d'analyse : 20/06/2017
Référence Dossier : 2017 - Série 2 - Bâtiment 0160 Morne Desaix



Michèle Hoehn
Chef de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s).
Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
26, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

7-5/ Attestation de certification

BUREAU VERITAS
Certification

Certificat

Attribué à

Monsieur Francesco VILLANOVA

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271,1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux criteres de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat
Amiante	Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	03/02/2013	02/02/2018

La validité du certificat peut être vérifiée en se connectant sur le site : www.bureauveritas.fr/certification-diag

Date : 03/02/2013
Numéro de certificat : 2578857

Etienne CASAL
Directeur Général

p/o

BUREAU EN CHARGE : Bureau Veritas Certification France – 60, avenue du Général de Gaulle – 92040 Paris La Défense
BUREAU EMETTEUR : Bureau Veritas Certification France – 41, chemin des Peupliers – BP 50 – 84321 Carpentras Cedex

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N° 4.0087
portée disponible sur www.cofrac.fr

7-6/ Attestation d'assurance

VERLINGUE
COURTIER EN ASSURANCES

Adresse postale :
4 rue Berteaux Dumas
CS 50057
92522 NEUILLY SUR SEINE cedex
T. : 01 58 86 78 00
F. : 01 58 86 82 00
accueil@verlingue.fr
www.verlingue.fr

ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE
Valable du 1er Janvier 2017 au 31 décembre 2017

Nous soussignés VERLINGUE SAS – 4 rue Berteaux Dumas - CS 50057 – 92522 NEUILLY S/SEINE CEDEX, attestons par la présente que :

SARL CEDEC
BP 102
97224 DUCOS

Adhérent n° **14**

a adhéré par notre intermédiaire, auprès d'**AXA France IARD SA**, régie par le Code des Assurances, dont le siège social est 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE CEDEX, au contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n° **3639334904** souscrit par l'Institut de l'Expertise.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber en raison de dommages corporels, matériels ou immatériels non consécutifs, causés à des tiers dans le cadre des activités garanties indiquées ci-après et résultant d'un fait dommageable survenu dans l'exécution professionnelle de l'Assuré.

Montants de garanties Responsabilité Civile Professionnelle :

Tous dommages confondus : **500.000 €** par Diagnostiqueur, par sinistre et par année d'assurance

Activités garanties :

- **Diagnostics Techniques Immobiliers Réglementés**
 - ✓ Le repérage **AMIANTE** avant transaction (art R1334-24 du Code de la Santé Publique) avant travaux (art R1334-27 du Code de la Santé Publique) avant démolition (art R1334-27 du Code de la Santé Publique), le dossier Technique Amiante (art R1334-25 du Code de la Santé Publique) et le diagnostic Amiante,
 - ✓ L'état du bâtiment relatif à la présence de **TERMITES**.

(la garantie est acquise uniquement aux diagnostiqueurs figurant sur l'ANNEXE jointe, titulaires d'un certificat de compétence en cours de validité, délivré par un Organisme accrédité par le COFRAC selon la norme 17024).

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie et est délivrée pour faire valoir ce que de droit. Elle ne peut engager celui-ci au-delà des limites, des clauses et Conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Neuilly s/Seine en double exemplaires originaux, le 29 novembre 2016

VERLINGUE
COURTIER EN ASSURANCES
4 rue Berteaux Dumas - CS 50057
92522 NEUILLY SUR SEINE cedex
Tél. 01 58 86 78 00
accueil@verlingue.fr - www.verlingue.fr

7-7/ Attestation sur l'honneur conformément à l'article L271.6 du Code de la Construction et de l'Habitation

Je soussigné Mr Villanova Francesco, opérateur de repérage amiante ayant réalisé le présent rapport certifie sur l'honneur que les documents prévus aux 1° à 4°, 6° et 7° du I de l'article L. 271-4 ainsi qu'à l'article L. 134-1 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés.

Nous souscrivons à une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions.

Nous n'avons aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa.

Fait à ducos , le 21/06/2017.

